var Consommateurs médicaments anti-démence *(Atlas)*

Description

Pourcentage de bénéficiaires de l'assurance maladie en Belgique âgés de 65 ans et plus qui, au cours de l'année de référence, ont suivi un traitement médicamenteux anti-démence. Ils sont identifiés à l'aide de la délivrance d'au moins une dose journalière standard (DDD) d'un médicament portant le code ATC3 N06D en officine publique.

Codification
%

Remarques

- L'âge de référence correspond à celui des bénéficiaires au 31 décembre de l'année de référence.
- Il s'agit ici uniquement de spécialités pharmaceutiques, à savoir des médicaments produits par des firmes pharmaceutiques. Ils sont remboursés par l'assurance maladie lorsque les conditions suivantes sont remplies :
  - Le médicament figure sur la liste des spécialités pharmaceutiques dont le remboursement est prévu par l'assurance maladie.
  - Le médicament a fait l'objet d'une prescription par un médecin, un dentiste ou une sage-femme.
  - Le médicament est délivré par un pharmacien.
- La dose journalière standard ou *Defined Daily Dose* (DDD) est l'unité de mesure internationale créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Elle permet la comparaison de l'usage de différents médicaments. Il s'agit d'une estimation de la dose moyenne journalière que consomme par jour un adulte d'un poids corporel d'environ 70 kg dans son indication principale. L'utilisation des DDD a pourtant quelques limitations. La valeur d'une DDD ne correspond pas toujours avec la posologie optimale. Celle-ci peut varier d'un patient à l'autre lorsqu'il s'agit de médicaments anti-démence.
- La classification ATC est un classement international créé par l'Organisation mondiale de la santé qui répartit les principes actifs des médicaments en groupes selon l'organe ou le système sur lequel ils agissent et selon leurs caractéristiques thérapeutiques, pharmacologiques et chimiques.
- Les chiffres par unité géographique sont basés sur le domicile du bénéficiaire au 31 décembre de l'année de référence. En cas de domicile inconnu à cette date, on utilise le domicile au 30 juin. Les personnes sans domicile connu ne sont comptabilisées que dans les chiffres du niveau 'Belgique'.
- Vous trouverez davantage d'informations sur le traitement de la démence dans l'avis n° 8890 du Conseil supérieur de la santé et dans le Chifire-clé Atlas sur le thème de la consommation de médicaments anti-démence en Belgique.

Fréquence et timing de la mise à jour : les statistiques de l'année civile 1 sont ajoutées chaque année durant le Q4.

Le plus petit niveau géographique disponible : Commune

Méthode de calcul
(Nombre de bénéficiaires [65 ans et plus] comptant une délivrance d'au moins 1 DDD de médicaments anti-démence [ATC-3 = N06D]) / (Nombre de bénéficiaires [65 ans et plus]) / 100)

Disponible

2008

Référence recommandée

IMA_AIM (23/09/2025), stat_017_008, Atlas IMA_AIM (accessed on 17/11/2026)

Dernière mise à

23/09/2025

Code

stat_017_008_At

Variable(s) source(s)

- SS00050-Quantité
- SS00135-Code CNK
- ATC_PHAR_L-Code ATC niveau 3

Variable(s) équivalente(s)

- cube_017_008-Consommateurs médicaments anti-démence
- stat_017_004-Volume DDD médicaments anti-démence par 1 000 bénéficiaires par jour
- stat_017_021-Consommateurs médicaments anti-démence très courte durée
- stat_017_022-Consommateurs médicaments anti-démence courte durée
- stat_017_023-Consommateurs médicaments anti-démence durée moyenne
- stat_017_024-Consommateurs médicaments anti-démence longue durée
- stat_017_028-Consommateurs de médicaments anti-démence dont la première dose a été prescrite par un médecin-spécialiste

Mots clés

Médicaments et matériel médical,
Pathologies et handicaps

jour des métadonnées